

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances du conseil le **9 août 2016 à 20 h 00**, sous la présidence de monsieur Jean Lalonde, maire.

Étaient présents les conseill(e)r(e)s: M. Paul Cozens
M. Alexandre Zalac
M. Mario Cardinal

Étaient absents les conseiller(e)r(e)s: Mme Lise Charest (absence motivée)
Mme Julie Lemieux (absence motivée)
M. René-Philippe Hébert (absence motivée)

Mme Louise Sisle Héroux, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit comme secrétaire d'assemblée.

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à l'assemblée.

ADMINISTRATION

124-08-16

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Mario Cardinal, appuyé par M. Alexandre Zalac et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en ajoutant, à la demande de M. Mario Cardinal un point n° 17 à la section Gestion du territoire afin d'effectuer une demande auprès du Ministère des Transports concernant l'entretien de la chaussée de la route 325 (à partir de l'adresse civique du 1541 au 833 route Principale).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

125-08-15

Adoption du procès-verbal de la séance du 12 juillet 2016

Il est proposé par M. Alexandre Zalac, appuyé par M. Mario Cardinal et résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juillet 2016 tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Avis de motion – Règlement n° 217-2016 modifiant le Règlement n° 202 concernant le «Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux»

Le conseiller M. Alexandre Zalac donne avis de motion qu'à une séance ordinaire subséquente du conseil sera présenté pour adoption un règlement modifiant le Règlement numéro 202 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux énonçant de nouvelles règles déontologiques devant guider les membres du conseil, pour être adopté.

Dans le but de respecter les exigences prévues aux articles 10 et 11 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ, c. E-15.1.0.1), copie d'un projet de règlement modifiant le Règlement numéro 202 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux est jointe en annexe au présent avis.

Projet de règlement présenté et déposé par le conseiller M. Alexandre Zalac.

Avis de motion – Règlement n° 219-2016 modifiant le règlement n° 195 concernant le «Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux»

Le conseiller M. Alexandre Zalac donne avis de motion qu'à une séance ordinaire subséquente du conseil sera présenté pour adoption un règlement modifiant le Règlement numéro 195 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux énonçant de nouvelles règles déontologiques devant guider la conduite des employés,

pour être adopté.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 18 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ, c. E-15.1.0.1), copie d'un projet de règlement modifiant le Règlement numéro 195 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux est jointe en annexe au présent avis.

Projet de règlement présenté et déposé par le conseiller M. Alexandre Zalac.

126-08-16

Adoption du règlement numéro 216-2016 intitulé «Règlement déléguant au directeur général le pouvoir de former des comités de sélection»

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR**

Règlement numéro 216-2016

RÈGLEMENT NUMÉRO 216-2016 INTITULÉ «RÈGLEMENT DÉLÉGUANT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL LE POUVOIR DE FORMER DES COMITÉS DE SÉLECTION»

ATTENDU QUE la Municipalité de Très-Saint-Rédempteur a adopté la «Politique de gestion contractuelle de la Municipalité de Très-Saint-Rédempteur» le 11 janvier 2011;

ATTENDU QUE la Municipalité est appelée, de temps à autre, à adjuger un contrat relatif à la fourniture de services professionnels suivant l'utilisation d'un système de pondération et d'évaluation des offres;

ATTENDU QUE l'article 936.0.1.1 du *Code municipal du Québec* prévoit la création, dans le cas où cet article s'applique, d'un comité de sélection et prévoit que la formation de ce comité peut être déléguée à tout fonctionnaire ou employé de la Municipalité;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Très-Saint-Rédempteur désire que soit ainsi délégué ce pouvoir au directeur général;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire tenue le 12 juillet 2016 par M. Mario Cardinal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Mario Cardinal
Appuyé par M. Paul Cozens

Et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Très-Saint-Rédempteur statue et ordonne que le règlement numéro 216-2016 soit et est adopté, et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule ci-haut mentionné fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le conseil municipal délègue au directeur général le pouvoir de former le comité de sélection prévu à l'article 936.0.1.1 du Code municipal du Québec, dans tous les cas où un tel comité est requis par la loi.

ARTICLE 3

Ce comité doit être formé de trois personnes résidant sur le territoire de la Municipalité de Très-Saint-Rédempteur qui ne sont pas membres du conseil municipal, pour tout contrat visé par l'article 936.0.1.1 du Code municipal du Québec, qui ne nécessite pas l'adjudication après une demande de soumission publique publiée dans un système électronique d'appel d'offres approuvé par le gouvernement.

ARTICLE 4

Dans le cas où le contrat visé par l'article 936.0.1.1 doit être adjugé après une demande de soumission publique publiée dans un système électronique d'appel d'offres approuvé par le gouvernement, ce comité doit être formé de trois personnes qui ne sont pas des membres du conseil municipal, composé de deux personnes résidant sur le territoire et d'un professionnel du même type que ceux visés par la procédure d'appel d'offres.

ARTICLE 5

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Jean Lalonde
Maire

Louise Sisle Héroux
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Avis de motion donné le 12 juillet 2016
Avis public affiché le 28 juillet 2016
Adoption le 9 août 2016
Avis public affiché le 10 août 2016

127-08-16

Adoption du règlement numéro 218-2016 modifiant le règlement numéro 211-2015 décrétant la tarification des biens, des activités et des services municipaux

RÈGLEMENT NUMÉRO 218-2016

Modifiant le règlement 211-2015 décrétant la tarification des biens, des activités et des services municipaux

ATTENDU QUE la tarification des biens, des activités et des services municipaux est régie par le règlement numéro 211-2015;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier l'Annexe «A» du règlement de tarification des biens, des activités et des services pour modifier certains tarifs et y ajouter certaines autres dispositions;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné lors de la séance du conseil du 11 juillet 2016 par M. Alexandre Zalac;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alexandre Zalac, appuyé par M. Paul Cozens et résolu qu'un Règlement portant le numéro 218-2016 soit et est adopté et qu'il soit statué par ce règlement comme suit :

1. MODIFICATION DE RÈGLEMENT 211-2015

1.1 Le règlement numéro 211-2015 est modifié :

1.1.1 En modifiant à la Section «**Sécurité publique**» de l'Annexe «A» - Colonne «Tarif proposé» remplacer des frais de «15,00 \$ Obtention du permis auprès du service d'incendie» par des frais de «**20,00 \$ Obtention du permis auprès du Service incendie**».

1.1.2 En ajoutant une nouvelle description à la Section «**Sécurité publique**» de l'Annexe «A» décrétant les tarifs pour les certificats d'autorisation pour la garde de poules en milieu urbain :

À la description «**Infraction au règlement concernant la garde de poules en milieu urbain**» - Colonne Tarif proposé un montant de «**25 \$ Certificat d'autorisation annuel pour la garde de poules**» et un montant de «**25 \$ Certificat d'autorisation pour l'installation d'un poulailler amovible et d'un enclos extérieur**» à la colonne Explications «**pour un maximum de trois poules par résidence**», à la colonne Références «**voir le règlement # 212-2015 pour plus d'informations sur les amendes applicables**».

2. ENTRÉE EN VIGUEUR ET EFFET DU RÈGLEMENT

2.1 Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

M. Jean Lalonde
Maire

Mme Louise Sisle Hréoux
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Avis de motion donné le 12 juillet 2016
Adopté le 9 août 2016
Avis public affiché le 10 août 2016

FINANCES

Dépôt du rapport des dépenses du directeur général en vertu de la délégation de compétence

Une copie du rapport de Mme Louise Sisle Hréoux, directrice générale, est déposée au conseil.

128-08-16

Comptes à payer

Il est proposé par M. Paul Cozens, appuyé par M. Alexandre Zalac et résolu d'approuver la liste des comptes à payer, pour un montant total de **45 069,60 \$**, dont les numéros de chèques ou de transactions sont les suivants :

Chèques nos C1600179 à C1600195	35 256,88 \$
Paiement AccèsD (L) L1600087 à L1600091	815,61 \$
Chèques de salaires nos D1600121 à D1600139	8 997,11 \$

GRAND TOTAL

45 069,60 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

129-08-16

Remboursement de taxes

Il est proposé par M. Alexandre Zalac, appuyé par M. Mario Cardinal et résolu à l'unanimité des conseillers que suite à des montants de taxes payés en trop, des remboursements sont effectués comme suit :

3832 94 4962 0 000 0000	212.23 \$
3833 60 1442 0 000 0000	215.37 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

130-08-16

3^e versement - Quotes-parts MRC Vaudreuil-Soulanges

Adoption d'une résolution concernant le troisième versement pour la Municipalité régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges au montant de **21 382.00 \$** et qui doit être reçu au plus tard le 6 septembre 2016. Le chèque doit être libellé à l'ordre de la Municipalité régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges.

Il est proposé par M. Paul Cozens, appuyé par M. Mario Cardinal et résolu à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit par la présente autorisée à émettre un chèque libellé à la Municipalité régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges au montant de **21 382.00 \$** constituant le troisième (3^e) versement pour les divers services de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour l'année 2016, et ce, à même les montants déjà prévus aux divers postes budgétaires concernés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

131-08-16

Appel d'offres sur invitation - Analyses d'eau 2017

Il est proposé par M. Alexandre Zalac, appuyé par M. Mario Cardinal et résolu d'autoriser la directrice générale à inviter deux entreprises à déposer une soumission pour effectuer

les analyses d'eau pour le centre communautaire et le centre socioculturel pour l'année 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

132-08-16

Autorisation de paiement – changement de pompe à eau au Centre socioculturel

VU les problématiques reliées à la qualité de l'eau du Centre socioculturel;

Il est proposé par M. Alexandre Zalac, appuyé par M. Paul Cozens et résolu d'autoriser la directrice générale à libeller un chèque à l'ordre de la firme «Puits Artésiens Gaston Lefebvre inc.» au montant de 1 452,78 toutes taxes en sus pour les travaux effectués concernant le changement de la pompe au Centre socioculturel. Que cette dépense soit prélevée à même les postes budgétaires (02-701-21-640 et 02-701-21-522).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

GESTION DU TERRITOIRE

133-08-16

Appel d'offres sur invitation – Service de déneigement saison 2016-17

ATTENDU QUE le contrat pour le déneigement s'est terminé le 30 avril 2016;

Il est proposé par M. Paul Cozens, appuyé par M. Mario Cardinal et résolu d'autoriser la directrice générale à inviter trois entreprises à déposer une soumission pour la saison 2016-17.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

134-08-16

Appel d'offres sur invitation - Sel de déglacage saison 2016-2017

ATTENDU QUE la saison du déneigement débute le 30 novembre 2016;

Il est proposé par M. Mario Cardinal, appuyé par M. Alexandre Zalac et résolu d'autoriser la directrice générale à inviter deux entreprises à déposer une soumission pour l'achat de sel pour la saison de déneigement 2016-2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

135-08-16

Appel d'offres sur invitation - Borne sèche et accessoires

CONSIDÉRANT le schéma de couverture de risques de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et entériné par la municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité désire s'y conformer et qu'il est nécessaire de procéder à l'installation d'un point d'eau;

Il est proposé par M. Mario Cardinal, appuyé par M. Paul Cozens et résolu d'autoriser la directrice générale à inviter deux entreprises à déposer une soumission pour l'achat d'une borne sèche et les accessoires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

136-08-16

Demande auprès du Ministère des Transports pour effectuer l'entretien de la chaussée de la route 325 – (de l'adresse civique 1541 au 833 de la rue Principale)

CONSIDÉRANT les dommages causés par le dégel et les pluies abondantes;

CONSIDÉRANT l'état de dégradation de la chaussée de la route 325;

ATTENDU QUE des travaux de réfection de la chaussée sont prévus pour 2017;

Il est proposé par M. Mario Cardinal, appuyé par M. Alexandre Zalac et résolu d'autoriser la directrice générale à effectuer une demande auprès du Ministère des Transports afin de

les informer de l'état de dégradation de la chaussée afin que ceux-ci puissent effectuer des travaux de réfection de la chaussée sur la route Principale (route 325).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Période de questions

137-08-16

Levée de la séance

Il est proposé par M. Mario Cardinal, appuyé par M. Paul Cozens et résolu de lever la séance à 20 h 55.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

La séance est levée à 20 h 55.

Jean Lalonde, maire

Louise Sisle Héroux, directrice
générale et secrétaire-trésorière